



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 juin 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 12 juillet 2010

REFONTE DU SITE INTERNET DE LA VILLE  
DE NIORT - FOURNITURE, INTEGRATION,  
MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE DU  
PORTAIL INTRANET/EXTRANET -  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 09 juillet 2010

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

*Conseillers :*

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Maryvonne ARDOUIN

**Excusés avant donné pouvoir :**

- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Jean-Pierre GAILLARD
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Anne LABBE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

**Excusés :**

*Conseillers :*

- M. Michel GENDREAU
- M. Michel PAILLEY
- Mme Elisabeth BEAUVAIS



**DIRECTION SYSTEMES**  
**INFORMATION**  
**TELECOMMUNICATIONS**

**REFONTE DU SITE INTERNET DE LA VILLE DE NIORT -  
FOURNITURE, INTEGRATION, MISE EN OEUVRE ET  
MAINTENANCE DU PORTAIL INTRANET/EXTRANET -  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Les fonctionnalités de l'Intranet/Extranet mis en place à la Ville de Niort en 2001 s'avérant aujourd'hui limitées, le site est devenu obsolète.

La modernisation du fonctionnement des collectivités s'appuie désormais sur la refonte des processus de travail, la dématérialisation des documents, la mise en commun des ressources en permettant à tous les collaborateurs d'accéder à des outils simples d'utilisation, disponibles à tout moment et intégrés au Système d'Information. D'autre part, l'Intranet doit devenir le vecteur principal interne de diffusion de l'information écrite et l'un des outils incontournables du quotidien de l'agent.

En ce sens, il a été décidé en 2009 de procéder à la refonte du site Intranet/Extranet de la Ville de Niort.

En raison de la complexité du projet, il s'est avéré opportun de recourir à la procédure de dialogue compétitif (articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics) permettant d'affiner nos choix et de les enrichir de l'expérience d'entreprises.

Le marché passé est un marché à bons de commandes sans minimum ni maximum.

Afin de dédommager les candidats ayant participé aux différentes phases du dialogue, le règlement de la consultation dans son article 4.5.5, prévoyait le versement d'une prime de 1.000,00 euros TTC aux candidats ayant participé à l'étape 2 du dialogue et 3.000,00 euros TTC aux candidats ayant participé à l'étape 3 du dialogue. Cette prime sera versée sur simple demande du candidat pour ceux qui ne seront pas retenus et déduite de sa rémunération pour le candidat attributaire.

Après un premier appel à candidature, deux entreprises ont finalement participé au dialogue qui s'est déroulé aux mois de mars et avril 2010. A l'issue de cette phase de dialogue, elles ont été invitées à remettre une offre définitive.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 21 Juin 2010 a procédé à la désignation de l'attributaire du marché.

La dépense est inscrite en section d'investissement au chapitre 20 - Fonction 0202 – Article 205 et en section de fonctionnement au : chapitre 11 – Fonction 0202 – Article 611 et chapitre 11 – Fonction 0202 – Article 6156

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le marché,
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché avec la Société SMILE – 44000 NANTES pour un montant total estimé de 497.151,89 € H.T., soit 594.593,66 € T.T.C.
- Autoriser le versement à la Société EXAKIS – 44000 NANTES de la prime de 4.000,00 € TTC, prévue en dédommagement de sa participation à la procédure de dialogue compétitif.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**